Image not found or type unknown

Avis de rétention du permi, vice de procédure?

Par **Florian72700**, le **12/09/2011** à **15:02**

Bonjour, je me suis fait arrêter ce vendredi en déplaçant ma voiture vers un parking non payant.
L'avis de rétention précise

1er controle
- 0.69 mg/l air expiré a 06h15

2ème controle
- 0.66 mg/l air expiré a 06h20

Prélèvement sanguin
- 0.66 g/l de sang

Mes questions sont les suivantes:
Le délais entre les deux controles a t-il été bien respecté? Si non peut il constituer un vice de procédure (d'autant plus que l'alcool était sur une phase descendante)?
Le prélèvement sanguin indiqué (que je n'ai d'ailleur jamais subit) indique un taux inférieur a 0.80g/l sang ce qui équivaut a 0.40mg/l air expiré... Il y a donc une erreure, cela peut il constituer un vice de procédure?

Ai je les moyens de me défendre en exposant les arguments comme tel devant le tribunal ? Ou la présence d'un avocat est elle obligatoire??

Merci d'avance de vos réponse qui je suis sur seront plus pertinente que tout ce que j'ai pu voir en parcourant les différents forum...

Par **razor2**, le **12/09/2011** à **20:31**

Bonjour, il n'y a aucun délai à respecter entre les deux souffles.
Donc premier argument à oublier.
Pour l'erreur de plume sur le PV, vous n'avez quasi aucune chance d'obtenir un classement sans suite de ce dernier sur cette base là.
Cordialement

Par **Florian72700**, le **12/09/2011** à **20:52**

Un classement sans suite m'aurait étonné...
Mais passer du délictuel à la contravention me ferait un bien terrible, d'autant que je n'ai aucuns moyens financiers d'assurer une forte amende...

Je verrais l'avencement des choses, lundi prochain je vais consulter un avocat gratuitement à la maison des avocats du Mans, meme si je sais que la prestation risque d'être légère au moin j'aurais un interlocuteur en direct.

Merci de votre réponse, Florian.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés